

Diplôme d'État d'infirmier

Référentiel de compétences

Les référentiels d'activités et de compétences du métier d'infirmier diplômé d'État ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'État. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au Code de la santé publique (CSP).

Compétence 2 :

Concevoir et conduire un projet de soins infirmier

1. Élaborer un projet de soins dans un contexte de pluriprofessionnalité.
2. Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations.
3. Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilances...) et de la traçabilité.
4. Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes, anticiper les modifications dans l'organisation des soins et réagir avec efficacité en prenant des mesures adaptées.
5. Organiser et répartir les activités avec et dans l'équipe de soins en fonction des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien.
6. Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins.
7. Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées.
8. Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d'urgence ou de crise en référence aux protocoles existants.
9. Argumenter le projet de soins et la démarche clinique lors de réunions professionnelles et interprofessionnelles (transmission, staff professionnel...).
10. Évaluer la mise en œuvre du projet de soins avec la personne et son entourage et identifier les réajustements nécessaires

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1 – Pertinence du contenu du projet et de la planification en soins infirmiers	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet prend en compte les informations recueillies sur toutes les dimensions de la situation. - Le projet comporte des objectifs, des actions, des modes d'évaluation. - Le projet de soins est réalisé (si possible) avec la personne soignée. - Il y a adéquation entre le projet et l'évaluation de la situation. - Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte et les ressources. - Les étapes du parcours de soins sont identifiées. - Les choix et les priorités sont expliqués et justifiés. - Les réajustements nécessaires sont argumentés.

2 – Justesse dans la recherche de participation et de consentement du patient au projet de soins	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs de soins et les actions posées sont négociés avec la personne, sa famille ou son entourage. - Les réactions du patient sont décrites. - Le consentement du patient est recherché, et des explications sur la manière dont les réactions du patient ont été prises en compte sont données.
3 – Pertinence et cohérence dans les modalités de réalisation du soin	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles sécurité, hygiène et asepsie sont respectées. - Les règles de qualité sont respectées. - Les contrôles de conformité (réalisation, identification de la personne...) sont effectivement mis en œuvre. - Toute action est expliquée au patient. - Une attention est portée à la personne. - Le geste est réalisé avec dextérité. - Les réactions du patient au soin sont prises en compte. - La qualité et de l'efficacité du soin réalisé sont évaluées. - La réalisation des soins et l'application des protocoles sont adaptées à la situation et au contexte. - Les règles de traçabilité sont respectées.
4 – Pertinence des réactions en situation d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> - Les situations d'urgence et de crise sont repérées. - Les mesures d'urgence appropriées sont mises en œuvre. - Les mesures d'urgence à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence sont expliquées.
5 – Rigueur et cohérence dans l'organisation et la répartition des soins	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des soins prescrits et des soins du rôle propre infirmier est assurée. - La répartition des tâches est expliquée de manière cohérente. - Le contrôle des soins confiés est réalisé. - L'organisation des activités pour optimiser le travail en collaboration est expliquée et argumentée. - L'organisation prend en compte le contexte et les aléas. - Les choix d'organisation sont expliqués et les priorités argumentées.